



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PREFECTURE DU BAS-RHIN

CABINET DU PREFET
bureau de la communication
interministérielle

Strasbourg, le 13 janvier 2010

COMMUNIQUE DE PRESSE

Grippe AH1N1

Vaccination par les médecins généralistes et libéraux en cabinet ou à domicile

Dans le département du Bas-Rhin, les médecins libéraux peuvent vacciner leur patientèle avec le vaccin FOCETRIA (mono dose), à compter du 13 janvier 2010. La vaccination s'effectue soit à leur cabinet soit à domicile, notamment pour les personnes à mobilité réduite.

Les assurés sociaux s'adressent à leur médecin, s'ils souhaitent se faire vacciner en cabinet ou à domicile.

Les services de la DDASS ont adressé une information technique à l'ensemble des médecins généralistes.

Les centres de vaccination restent ouverts selon les horaires actualisés régulièrement sur le site : www.alsace.santé.gouv